

Junglinster, le 30 janvier 2023

ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE  
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster  
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14  
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1  
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi  
8h00-12h00  
et 13h00-16h30

Jedi jusqu'à 19h00  
seulement bureau  
de la population

Service technique  
uniquement sur  
rendez-vous

[www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

## PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 25 novembre 2022 le conseil communal a modifié le règlement de circulation.

Ladite délibération a été approuvée par la Commission de circulation de l'Etat le 09 décembre 2022 sous référence cce/rc/avis/22/4695 et par le Ministère de l'Intérieur le 16 janvier 2023 sous référence 322/22/CR.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 31 janvier 2023 au 14 février 2023 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

